

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Geld, Währung und Kredit
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Fetz, Anita (sp/ps, BS) SR/CE, Maurer, Ueli (svp/udc) BR VBS / CF DDPS
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Dürrenmatt, Nico
Hirter, Hans
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Dürrenmatt, Nico; Hirter, Hans; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Geld, Währung und Kredit, 2009 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Nationalbank	1
Internationale Finanzinstitutionen	2
Banken	2

Abkürzungsverzeichnis

APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
SNB	Schweizerische Nationalbank
IWF	Internationaler Währungsfonds
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
WHG	Bundesgesetz über die internationale Währungshilfe
RPC	Treuhandfonds

CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
BNS	Banque nationale suisse
FMI	Fonds monétaire International
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
LAMO	Loi fédérale sur l'aide monétaire internationale
RPC	Fonds fiduciaire

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Währung und Kredit

Geld, Währung und Kredit

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 20.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Lors de la publication du rapport du **Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales**, la Suisse a obtenu une note de «conforme pour l'essentiel». En fonction des recommandations, le Conseil fédéral a établi un projet de loi qui répond à la recommandation de transparence sur les actions au porteur, à l'obligation d'annoncer les ayants droits économiques et à la clarification de l'assistance administrative dans le cas de données volées. En particulier, ce projet prévoit la conversion des actions au porteur en actions nominatives.

Bien que de nombreuses critiques aient résonné durant la procédure de consultation, notamment du côté des partis politiques et des organisations, le Conseil fédéral a maintenu le cap. Comme l'a expliqué Ueli Maurer, cette adaptation est indispensable afin de se «conformer au standard international» et de ne pas entacher la réputation de la place financière helvétique.

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) est entrée en matière par 16 voix contre 8 sur l'objet. Par contre, la CER-CN propose, par 14 voix contre 11, une clause d'antériorité afin que le droit continue à s'appliquer pour les actions au porteur existantes. De plus, elle rejette par 17 voix contre 6 et 1 abstention la proposition de publication de la liste des ayants droits économiques, et elle rejette par 19 voix contre 6 l'adaptation sur les données volées dans le cadre de l'assistance administrative.

A la Chambre du peuple, les parlementaires sont entrés en matière par 118 voix contre 63. Par contre, ils ont modifié le projet initial en maintenant le droit en vigueur relatif aux actions au porteur existantes par 101 voix contre 87. L'UDC, le PLR et le PBD ont ainsi imposé leur volonté de maintenir les actions au porteur pour l'économie helvétique.¹

Nationalbank

ANDERES
DATUM: 19.06.2015
NICO DÜRRENMATT

In der Frühlingsession 2015 wurde im Ständerat eine Erklärung nach Artikel 27 des Geschäftsreglements des Ständerates eingebracht, welche die Nationalbank zum **Verzicht auf Negativzinsen** auf Geldern der privaten Vorsorge und der obligatorischen Kranken- und Unfallversicherung bewegen wollte. Da einem Ordnungsantrag Fetz (sp, BS), der die Erklärung für die Sommersession traktandieren wollte, nicht stattgegeben wurde und das Geschäft somit von der kleinen Kammer weder in der Frühlings- noch in der darauffolgenden Sommersession beraten wurde, erfolgte am 19. Juni 2015 jedoch die automatische Abschreibung.²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 28.09.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil des Etats s'est penché sur l'**Initiative Monnaie pleine**. Il a rejeté tacitement cette initiative populaire. De plus, il a refusé par 29 voix contre 11 de proposer un contre-projet indirect. Les initiants considèrent qu'il est important de réviser le système d'émission de monnaie. Selon eux, la possibilité offerte aux banques d'émettre des prêts entraîne une formation de dette superflue qui augmente les risques de bulle financière. Par conséquent, ils souhaitent remettre la totalité de la compétence d'émission monétaire à la BNS. D'un côté, Anita Fetz (sp/ps, BS) a parlé des risques de déconnexion entre le système financier et l'économie réelle pour soutenir les arguments de l'initiative. D'un autre côté, du point de vue de nombreux parlementaires, cette initiative se nourrit des craintes d'une nouvelle crise financière. Des sénateurs du PLR, du PDC et de l'UDC ont mis en avant les efforts déjà consentis, notamment dans le cadre de la législation "too big too fail", au niveau de la régulation macroprudentielle des banques. De plus, le Conseil fédéral, par l'intermédiaire de Ueli Maurer a montré l'absence de bases scientifiques solides pour soutenir l'orientation voulue par l'initiative. La décision du Conseil des Etats s'aligne sur la proposition de rejet, par 11 voix contre 0 et 2 abstentions, de sa Commission de l'économie et des redevances (CER-CE).³

Internationale Finanzinstitutionen

La Suisse participe, depuis plusieurs années, à la stabilisation et à la dynamisation de l'économie mondiale par l'intermédiaire d'une contribution financière versée à des pays à faible revenu dans le cadre des liens tissés avec le Fonds monétaire international (FMI). D'un point de vue législatif, cette aide est incorporée dans la loi sur l'aide monétaire (LAMO). Ainsi, un prêt de 500 millions de droits de tirage spéciaux (environ 690 millions de francs) a été accordé par la Banque nationale suisse (BNS). En effet, la révision de la loi sur l'aide monétaire inclut directement la BNS dans le processus d'aide monétaire. Ce financement est attribué au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) du **FMI**. Le **prêt octroyé par la BNS doit être garanti par la Confédération**. Dès lors, l'attribution de cette assurance est soumise au vote du parlement. Le Conseil fédéral, par l'intermédiaire du ministre des finances, Ueli Maurer (udc), a recommandé un crédit d'engagement de 800 millions de francs afin de prendre en compte les risques de fluctuation des taux de change. Tout d'abord, la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-CE) s'est prononcé en faveur du crédit d'engagement. Aucune voix ne s'est élevée pour s'opposer à la volonté du Conseil fédéral. Ensuite, le Conseil des Etats s'est aligné sur sa commission et a accepté le crédit d'engagement par 43 voix sans opposition. Finalement, le Conseil national a validé l'engagement suisse par 118 voix contre 60. Des voix d'opposition ont résonné uniquement dans le camp de l'UDC. Les sénateurs du parti agrarien ont estimé que la Suisse pouvait lutter contre la pauvreté à moindre coût et avec une meilleure efficacité grâce à ses relations bilatérales. Tous les autres partis politiques ont soutenu la participation de la Suisse à l'aide monétaire internationale grâce aux ramifications du FMI. Ils ont estimé que le prêt renforce la position helvétique sur l'échiquier financier international. ⁴

Banken

Eine zweite Motion, welche die aus Vertretern der SVP und der SP gebildete Mehrheit der WAK-NR eingereicht hatte, verlangte eine Überprüfung des schweizerischen Bankensystems mit der Absicht, systemgefährdende Krisen in Zukunft zu vermeiden. Konkret solle der Bundesrat die Möglichkeit der **Vermeidung von Systemrisiken** durch die Aufteilung von Grossbanken (sei es anhand von geschäftlichen oder geografischen Kriterien) überprüfen. Zudem solle er dafür sorgen, dass der Staat nach massiven Rettungsaktionen bei den begünstigten Banken während der Dauer seines Engagements massgeblichen Einfluss auf die Geschäfts- und dabei insbesondere auf die Salärpolitik erhält. Dieser Vorstoss wurde im Nationalrat von der SP, der GP und einer Mehrheit der SVP unterstützt und mit 104 zu 81 Stimmen überwiesen. Die Forderungen sowohl nach einer Aufspaltung der Grossbanken als auch nach Eingriffen in das Salärssystem der Banken stiessen jedoch im Ständerat auf Widerstand. Auf Antrag Brändli (svp, GR) beschloss er, die Motion zur nochmaligen Überprüfung dieser Passagen an die Kommission zurückzuweisen. Gleiches beschloss der Ständerat mit einer Motion Fetz (sp, BS), die Maximallöhne für Privatfirmen forderte, welche der Staat vor dem Konkurs gerettet hat. Die WAK des Ständerats präsentierte in der Sondersession im August ihren neuen Vorschlag. Demnach sollen aus den Motionen die Forderung nach einer Bankentrennung gestrichen und die Lohnvorschriften für die Manager der vom Staat geretteten Banken nur sehr unverbindlich und vage formuliert werden. Diese Fassung setzte sich im Plenum gegen den Widerstand der Abgeordneten der SVP und der Linken durch.

1) BO CN, 2019, pp.448 s.; Communiqué de presse CER-CN du 27.2.19; Communiqué de presse CER-CN du 30.01.2019; NZZ, TG, 21.3.19

2) Curia Vista 15.027; Geschäftsreglement Ständerat Artikel 27

3) BO CE, 2017, pp.746 s.; Communiqué de presse, CER-CE; FF; 2016, pp.8225 s.; NZZ, 17.8., 25.8.17; AZ, NZZ, 29.9.17

4) BO CE, 2017, pp.34; BO CN, 2017, pp.1101 s.; Communiqué de presse, CPE-E; Communiqué, CPE-N; FF, 2016, pp.7789; FF, 2016, pp.7811; NZZ, 7.6.17